



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Lundi 25 mai 2020
A 18 H 30 - Salle du 3^{ème} âge

Membres du Conseil Municipal :

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, SANCHEZ Lucile.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de conseillers absents :	1
Procurations :	1

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexandre LELEU.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

2. Délibération qui fixe le nombre d'adjoints sur la commune de Ventenac-en-Minervois.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permet aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre excède 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant l'effectif légal du conseil municipal de la commune de Ventenac-en-Minervois qui est de quinze, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 4 (quatre).

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre des adjoints de la commune à **2 postes d'adjoints**.

➤ **Accord à l'unanimité**

3. Procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et de 2 adjoints.

Monsieur Christian LAPALU Maire, après appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections du 15 mars 2020 et a déclaré installer : Mesdames DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, PILAT Stéphanie, SANCHEZ Lucile et Messieurs ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, NEGRE Gilbert, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur CALCOEN Guy, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence et a choisi pour secrétaire M. LELEU Pierre-Alexandre.

ELECTION DU MAIRE : 1^{er} Tour

Le Président après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L2122-7, L2122-8 et L 2122-5 du Code général des Collectivités territoriales a invité le Conseil a procéder à l'élection d'un Maire

conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (<i>enveloppes déposées</i>)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (<i>art. L. 66 du code électoral</i>)	0
Nombre de suffrages blancs (<i>art. L. 65 du code électoral</i>)	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	

Monsieur LAPALU Christian, QUATORZE VOIX, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé MAIRE et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT : 1^{er} Tour

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur LAPALU Christian, élu Maire, à l'élection du 1^{er} Adjoint

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (<i>enveloppes déposées</i>)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (<i>art. L. 66 du code électoral</i>)	0
Nombre de suffrages blancs (<i>art. L. 65 du code électoral</i>)	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Monsieur CALCOEN Guy, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT : 1^{er} Tour

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur LAPALU Christian, élu Maire, à l'élection du 2^{ème} Adjoint

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (<i>enveloppes déposées</i>)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (<i>art. L. 66 du code électoral</i>)	0
Nombre de suffrages blancs (<i>art. L. 65 du code électoral</i>)	2
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	8

Madame GOUY-RATAJCZAK Joëlle, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 2^{ème} Adjoint et a été immédiatement installée.

Fin de séance 19 h 25

Le Maire,

Christian LAPALU.